



## **Recommendations for Shelter Veterinarians: Testing for COVID-19**

April 23, 2020

On April 20, IDEXX announced availability of their IDEXX SARS-CoV-2 (COVID-19) RealPCR™ test to veterinarians in the US. This test is expected to be available in Canada in coming weeks. Testing shelter animals for COVID-19 could have significant impacts. Prior to testing shelter animals for COVID-19, shelters should consider Dr. Scott Weese's messages about diagnostic testing in general: "never do a test without a (good) reason" and "never do a test without a plan to use the result."

Before testing, it is recommended to consult with the provincial chief veterinary officer or provincial veterinary agency. The discussion should consider the likelihood of COVID-19 in the animal, the response to a positive or negative test, how samples will safely be collected, where they will be tested and how results will be communicated. The discussion should clarify the details of what a positive test result would mean for the animal and for the shelter.

Current recommendations for shelters housing an animal that tests positive for COVID-19:

1. Animal is sheltered in isolation until 14 days after resolution of the clinical signs or until two negative SARS-CoV-2 PCR tests, 24 hours apart.
  - a. 14 days is a reasonable guideline, but multiple other respiratory infections may be present in the cat and may take longer than 14 days to resolve, or be chronic in some cases. Decisions should be based on patient assessment, full respiratory test panel results and follow up SARS-CoV-2 PCR testing, if needed.
2. Staff must wear appropriate PPE including face mask, eye protection and gloves, and wash hands before and after handling positive animals.
3. Provide appropriate urgent medical care for the animal but avoid elective procedures to minimize contact.
4. The shelter facility is to remain open for other essential services.
5. COVID-19 results should not be a factor in making euthanasia decisions.

Positive animals that are already in a home with a person infected with COVID-19 should remain in their home if at all possible.

A negative PCR test cannot be used to clear a known exposed animal prior to the recommended 14 day segregation period from last known exposure to an infected person, because the animal might still be incubating virus.

As indicated by IDEXX, prior to submitting a test for COVID-19 in an animal, the following requirements are needed:

1. Consultation with a public health authority
2. The pet must meet these three specific criteria:
  - a. Pet is living in a household with a human who has COVID-19 or has tested positive for the virus.
  - b. Pet has already been tested for more common infections, that a veterinarian has ruled out.
  - c. Pet (especially cat or ferret) is showing clinical signs consistent with COVID-19.

Positive test results must be reported to the CFIA by the veterinarian. The laboratory will also report the result to the provincial health authorities. We strongly recommend also informing Dr. Scott Weese at the OVC ([jsweese@uoguelph.ca](mailto:jsweese@uoguelph.ca)), who can provide assistance with control measures and communications.

Thus far, COVID-19 infection in animals has been rare, the clinical course of this virus in the few animals infected has been mild/self-limiting. There is no evidence that pets serve as a source of infection for people. Therefore, in general, broad testing of pets for COVID-19 is not recommended or necessary at this time. We will continue to monitor and share adjustments to recommendations during this evolving situation.

Sincerely,

The Boards of Directors, Ontario Shelter Medicine Association and L'Association vétérinaire québécoise de médecine de refuge



## Recommandations pour les vétérinaires en refuge : Tests COVID-19

23 avril 2020

Le 20 avril, IDEXX a annoncé la disponibilité de son test IDEXX SARS-CoV-2 (COVID-19) RealPCR™ pour les vétérinaires aux États-Unis. Ce test devrait être disponible au Canada au cours des prochaines semaines. Tester des animaux de refuge pour la COVID-19 pourrait avoir des impacts importants; les refuges devraient donc tenir compte des recommandations du Dr Scott Weese concernant les tests diagnostiques en général : « ne jamais faire un test sans une (bonne) raison » et « ne jamais faire un test sans avoir un plan pour gérer le résultat ».

Avant de procéder au dépistage pour la COVID-19 sur un animal, il est recommandé de consulter le vétérinaire en chef provincial ou l'organisme vétérinaire provincial (au Québec il faut contacter le MAPAQ au 1-888-ANIMAUX). La réflexion devrait tenir compte de la probabilité que l'animal soit infecté par la COVID-19, l'impact d'un test positif ou négatif, la faisabilité d'un prélèvement sécuritaire des échantillons, l'endroit où ils seront testés et la façon dont les résultats seront communiqués. La discussion avec les instances gouvernementales devrait bien clarifier les répercussions d'un résultat positif pour l'animal et le refuge.

Recommandations actuelles pour les refuges abritant un animal testé positif pour la COVID-19 :

- L'animal est gardé en isolement jusqu'à 14 jours après la résolution des signes cliniques ou jusqu'à l'obtention de deux tests négatifs de SRAS-CoV-2 PCR, à 24 heures d'intervalle.
  - 14 jours est une ligne directrice raisonnable, mais plusieurs autres infections respiratoires peuvent être présentes chez le chat et peuvent prendre plus de 14 jours pour une résolution complète, ou être chroniques dans certains cas. Les décisions devraient être fondées sur l'évaluation des patients, les résultats complets du « panel respiratoire » et le suivi des tests de PCR du SRAS-CoV-2, au besoin.
- Le personnel doit porter l'EPP approprié, y compris un masque facial, des lunettes de protection et des gants, en plus de se laver les mains avant et après la manipulation d'animaux positifs.
- Fournir des soins médicaux d'urgence appropriés pour l'animal, mais éviter les procédures électives pour minimiser les contacts.
- Les installations d'hébergement doivent rester ouvertes pour les services essentiels.

- Le résultat d'un test de COVID-19 ne devrait pas être un facteur dans la prise de décision en matière d'euthanasie.

Les animaux testés positifs qui vivent déjà dans une maison avec une personne infectée par la COVID-19 devraient rester dans leur maison si possible.

Un test PCR négatif ne peut pas être utilisé pour soustraire un animal, ayant une exposition connue avec une personne infectée, de la période d'isolation recommandée de 14 jours, étant donné que l'animal pourrait encore être en période d'incubation pour le virus.

Comme mentionné par IDEXX, avant de soumettre un test pour COVID-19 chez un animal, les exigences suivantes doivent être respectées:

1. Consultation avec une autorité de santé publique (au Québec : MAPAQ).
2. L'animal doit répondre à ces trois critères spécifiques :
  - a. Animal de compagnie vivant dans un ménage avec un humain qui a la COVID-19 ou a été testé positif au virus.
  - b. L'animal a déjà été investigué pour des infections plus courantes, et celles-ci ont été exclues par un vétérinaire.
  - c. L'animal de compagnie (en particulier le chat ou le furet) montre des signes cliniques compatibles avec la COVID-19.

Les tests avec un résultat positif doivent être communiqués à l'ACIA par le vétérinaire. Le laboratoire rapportera également le résultat aux autorités sanitaires provinciales. Nous recommandons fortement d'informer le Dr Scott Weese de l'OVC ([jsweese@uoguelph.ca](mailto:jsweese@uoguelph.ca)), qui peut prodiguer aide et conseils pour les mesures de contrôle et les communications.

Jusqu'à présent, l'infection à COVID-19 chez les animaux est rare, la présentation clinique de ce virus chez les quelques animaux infectés a été légère /auto-limitante. Il n'y a pas d'évidence que les animaux de compagnie servent de source d'infection pour les humains. Par conséquent, en général, un dépistage à large échelle des animaux de compagnie pour la COVID-19 n'est pas recommandé ou nécessaire pour le moment.

Nous continuerons à surveiller, diffuser et mettre à jour les recommandations au fur et à mesure que la situation évolue.

Sincèrement,  
les conseils d'administration de l'Ontario Shelter Medicine Association et de l'Association vétérinaire québécoise de médecine de refuge.